

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 28 Février 2019

Question n°12

Convention Crédit Mutuel Lachapelle-Sous-Rougemont - Gobelets lavables

L'an deux mille dix-neuf, le **28 Février** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 12 Février 2019.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 1 était représenté et 4 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Emile EHRET, Eliane FARNY, Marc LERCH, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Michel TRITRE, Jean PAOLI, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jean-Pierre BRINGARD, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL.

Était représenté : Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER.

Avaient donné procuration : Richard MAZAJCZYK à Emile EHRET, Eric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Alphonse M'BOUKOU à André PICCINELLI, Denis KUNTZMANN à Marc LERCH.

Étaient Excusés : Maurice COURTOIS, Jérôme FINCK,

Étaient Absents : Francis LIECHTELE, Jean-Claude MILLE, Luc SENGLER, Pascal PETITJEAN

Patrick MIESCH ne prend pas part au vote dans la mesure où il fait partie du Conseil de Surveillance du Crédit Mutuel de Lachapelle-Sous-Rougemont.

Secrétaire de séance : Eliane FARNY

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 12 Février 2019

Date d'affichage : 08 Mars 2019

DELIBERATION

Considérant que Patrick MIESCH, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Emile EHRET, 1er Vice-Président du SMICTOM pour le vote de cette convention,

Le Crédit Mutuel de Lachapelle-Sous-Rougemont met à disposition des associations locales pour leurs manifestations, depuis de nombreuses années, des gobelets en plastique jetables.

Conscient de l'impact environnemental généré par ses gobelets jetables et afin d'anticiper l'interdiction de la vaisselle jetable à compter du 1er janvier 2020, le Crédit Mutuel de Lachapelle-Sous Rougemont a cherché des solutions alternatives.

Plusieurs pistes étaient possibles :

- Gobelets en carton,
- Gobelets en bambou,
- Gobelets réutilisables de type Ecocup.

Le Crédit Mutuel de Lachapelle-Sous-Rougemont s'est ainsi rapproché du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne pour envisager un partenariat dans la mesure où le SMICTOM fonctionne avec des écocup depuis de nombreuses années.

Ce partenariat prendrait la forme suivante :

- Achat d'un stock de gobelets avec un marquage Crédit Mutuel Lachapelle-Sous-Rougemont, par ceux-ci,
- Hébergement et gestion du stock et distribution des écocup aux associations par le SMICTOM,
- Ensemble des frais financiers en lien avec le lavage des écocup, le transport et les pertes potentielles de certains écocup par le Crédit Mutuel Lachapelle-Sous-Rougemont.

Le SMICTOM assurerait donc, pour le compte du Crédit Mutuel de Lachapelle-Sous-Rougemont, uniquement la partie « logistique ». Aucune charge financière ne serait supportée par le SMICTOM pour les écocup mis à disposition des associations par le biais du Crédit Mutuel de Lachapelle-Sous Rougemont.

Lors du retrait des écocup par les associations, le SMICTOM pourra les sensibiliser sur les bons gestes de tri et la prévention des déchets lors des manifestations.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser ce partenariat dans les conditions décrites ci-avant,
- D'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec le Crédit Mutuel de Lachapelle-Sous-Rougemont reprenant les conditions décrites ci-avant,
- D'autoriser le Président à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du et de la publication le

06 Mars 2019

08 Mars 2019